

L'ÉDITOpar **Thierry DUPIÈREUX**

Déonto politique 2

Le «2» qui s'invite dans le titre de cet éditto fait référence à un autre commentaire publié, ici même, pas plus tard que la semaine dernière. Il y était question des affaires Kubla/De Decker et de la nécessité de renforcer la déontologie en politique.

En fait, un travail, allant dans ce sens, a déjà été réalisé. Il a été initié dans le cadre de la 6^e réforme de l'État. Celle-ci prévoit, en effet, au niveau fédéral une commission de déontologie à la Chambre. Bon, elle a un peu de retard à l'allumage. C'est que sa constitution ne se fait pas sans peine. Son texte fondateur stipule, notamment, que des anciens mandataires doivent être de la partie. Un appel à candidatures a été lancé, mais visiblement, il n'a pas suscité un enthousiasme délirant. D'où une «repassé» dans le Moniteur du 5 mars dernier. Aujourd'hui, on espère que la Commission verra le jour avant l'été. Ce serait une bonne chose. Les événements de ces dernières semaines montrent que la déontologie politique est trop souvent sujette à des interprétations personnelles qui ouvrent la voie à toutes les dérives. Avoir un groupe de sages qui fixent des balises à travers des avis et des

recommandations sera d'une aide certaine pour la démocratie. Pour peu évidemment que son discours soit entendu. Le contraire serait dommageable. Un sondage commandé par nos confrères de la Libre et de la RTBF a montré que 67 % des sondés étaient persuadés «*que les activités professionnelles des politiciens en marge de leurs mandats d'élus sont toujours, souvent ou régulièrement la cause de corruption et de conflits d'intérêts*». Il faut restaurer la confiance et apporter des réponses claires en matière de ce qui est permis ou de ce qui ne l'est pas. On pourrait même imaginer que cette commission détermine si oui ou non, des ministres et un président d'assemblée peuvent participer à une manifestation où la mort de la Belgique semble vivement souhaitée par ses participants. Plus on avancera dans cette législature, plus le recours à cette commission de déontologie risque d'être salutaire. Entre tensions exacerbées et manœuvres politiques, la présence déontologique d'un arbitre au-dessus de la mêlée ne sera pas superflue.